

VOTRE ACTIVITÉ MÉRITE D'ÊTRE UN COUP DE CŒUR PROXIMITÉ PLEIN AIR

Déposez votre événement **avant le 14 août 2026** et courez la chance d'être l'un des quatre **Événements Coup de cœur Proximité Plein Air** !

4 catégories

1. Municipalité de moins de 10 000 habitants
2. Municipalité de plus de 10 000 habitants
3. Parc
4. OBNL/Organisme de plein air

Critères d'évaluation

Un comité composé de l'Association québécoise du loisir public (AQLP), du Réseau plein air Québec (RPAQ), de l'Association des parcs régionaux du Québec (PARQ) et du ministère de l'Éducation (MEQ) sélectionnera les initiatives qui se démarqueront particulièrement par leur capacité à répondre aux critères suivants :

1. **Accessibilité** : facile d'accès pour tous, peu importe les capacités physiques, la réalité socio-économique ou les besoins particuliers.
2. **Inclusion** : favorise la participation de publics diversifiés et où chacun se sent bienvenu.
3. **Originalité et innovation** : idée créative ou une approche nouvelle qui se démarque.
4. **Collaboration et partenariats** : développée en concertation avec différents partenaires du milieu.
5. **Valorisation du contact avec la nature** : encourage la découverte, l'appréciation et la connexion avec les milieux naturels de proximité.

Ce que vous pourriez gagner !

1. Une **visibilité provinciale** de votre initiative à travers les réseaux de l'AQLP et ceux de nos partenaires.
2. Une **reconnaissance comme projet inspirant** auprès des milieux municipaux, du loisir et du plein air, notamment lors du Congrès de l'AQLP qui se tiendra en octobre prochain.

Et bien plus encore !

Dates à retenir

14 août 2026 – Inscrivez votre événement au plus tard à cette date pour courir la chance de devenir un Événement Coup de cœur 2026*.

18 septembre – Date limite pour inscrire un événement aux Journées Proximité Plein Air.

**Mi-septembre 2026, les gagnants seront informés qu'ils font partie des quatre Événements Coup de cœur 2026.*